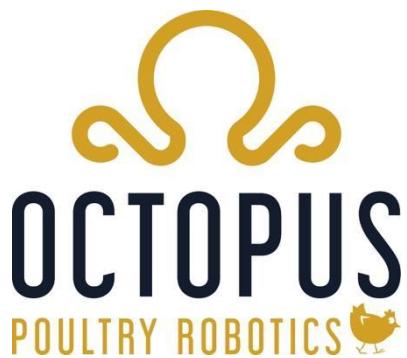


COMMUNIQUE DE PRESSE



Renouvellement de sa période d'observation pour une durée de 2 mois

AURAY, le 4 juin 2025 : Octopus Biosafety (Euronext Access Paris FR0013310281, MLOCT) annonce le renouvellement de la période d'observation pour une durée de 2 mois

La société Octopus Biosafety a été placée en redressement judiciaire le 24 mai 2024, avec une période d'observation initiale de six mois. Elle a reçu une proposition de participation au capital par la société TAW qui a été acceptée par le Conseil d'Administration le 25 octobre 2024.

Sur la base de cette proposition et des perspectives envisagées, le Tribunal de Commerce de Lorient a statué, le 22 novembre 2024, en faveur du renouvellement de la période d'observation.

Au regard des travaux de restructuration de la société effectués pendant cette nouvelle période d'observation, du remboursement du CIR et les perspectives d'affaires, le Tribunal de Commerce de Lorient a décidé, le 23 mai 2025 le renouvellement de la période pour une durée de 2 mois afin de permettre la circularisation du plan de redressement.

La prochaine audience est prévue le 27 juin 2025. Elle aura notamment pour objet la présentation et l'adoption du plan de redressement.

Les actions de la société Octopus Biosafety S.A. sont cotées sur Euronext Access Paris (code ISIN FR0013310281 - Mnémonique : MLOCT).

Plus d'informations sur :

www.octopusbiosafety.com